

Portrait et analyse des écrits de Melchior Joseph Eugène Daumas sur la Kabylie du dix-neuvième siècle.

 ~~~~~ AHOUARI Zahir¹

Introduction: Parmi les anthropologues français, du dix-neuvième siècle, qui se sont intéressés à la Kabylie, on trouve le Général Daumas qui, par sa vocation militaire et sa fonction administrative aux bureaux arabes, a pu entrer en contact direct avec les habitants, participer constamment à la gestion de leurs affaires politiques, et par là réunir un grand nombre de documents originaux et intéressants sur les mœurs, coutumes et traditions des Kabyles. En effet, ces données abondantes lui ont permis d'écrire une dizaine d'ouvrages consacrés à l'Algérie d'une manière générale et à la Kabylie en particulier.

Les écrits de l'auteur que nous soumettons à l'analyse sont des livres ou des chapitres de livres consacrés à la Kabylie. Notre objectif est de dresser un portrait du Général Daumas et d'effectuer une lecture critique de ces écrits.

Dans cette présente contribution, nous commencerons par la présentation de l'auteur, puis l'examen de sa présentation de la Kabylie et de son histoire, avant d'effectuer une analyse de certaines thématiques qui ont attiré notre attention lors de la lecture de ses écrits. Enfin nous terminons par une brève conclusion.

1-La biographie de Melchior Joseph Eugène Daumas²: Melchior Joseph Eugène Daumas, un militaire, écrivain et homme politique français, est né le 4 octobre 1803 à Delémont (Suisse) et mort à Camblanes le 29 avril 1871. Cet officier de cavalerie a rempli des fonctions de commandement des troupes indigènes et d'administration, notamment à la tête des affaires arabes. Daumas s'engagea dans l'armée en 1822, à l'âge de 19 ans. Nommé sous-lieutenant en 1827, Il devient lieutenant en 1831. En 1835, il vint en Algérie, fit carrière militaire dans les unités d'Afrique, et participa activement à la conquête de l'Algérie. Il accéda au grade de colonel en 1845. Il fut nommé général de division le 14 janvier 1853.

*- enseignant chercheur, Université de Béjaia, Laboratoire SORGAM Université Alger 2.
1-N.FAUCON, Le Livre d'or de l'Algérie. Histoire politique, militaire, administrative, événements et faits. Principaux biographie des hommes ayant marqué dans l'armée les sciences, les lettres, etc. de 1830 à 1889. CHALLAMEL ET Cie Éditeurs. Librairie Algérienne et coloniale, Paris, 1889. P 196

De 1837 à 1839, il résida en qualité de consul à Mascara, auprès de l'émir Abed El-Kader où il parfait son étude de la société algérienne, dans les domaines : politique, topographique et statistique. Il apprit l'arabe. Sa connaissance de la langue, des mœurs, de la politique, du caractère des populations, de l'histoire et de la géographie du pays amènent le Maréchal Bugeaud à le nommer, dès le 16 avril 1841 à la tête des Bureaux arabes. Il réorganisa cette administration et la dirigera de 1842 à 1847, puis continuera de s'en occuper dans le cadre de ses fonctions administratives au gouvernorat général de l'Algérie jusqu'en 1850, puis à Paris, au Ministère de la Guerre (dont dépendent les «Affaires de l'Algérie» et le Service des Bureaux arabes), enfin au Ministère de l'Algérie et des Colonies. Il est nommé, en 1852, successivement conseiller d'Etat, directeur des Affaires de l'Algérie.

À l'activité de renseignement et d'observation de Daumas, s'ajoute une activité littéraire importante complétée par un certain nombre de publications. Il menait pour le compte de certains gouverneurs généraux, notamment Valée et Bugeaud, des missions de renseignement, parallèlement à ses affectations militaires successives. Il a publié alors divers ouvrages, s'appuyant sur la masse d'informations dont disposaient les Bureaux arabes.

Enfin il fut élevé à la distinction de sénateur du Second Empire le 12 août 1857 et au rang de Grand-croix de la Légion d'honneur le 28 décembre suivant. En 1867 il est nommé inspecteur du 13^{ème} arrondissement de cavalerie. Le 19 juillet 1870, il a pris le commandement de la 14^{ème} division militaire. Il meurt le 29 avril 1871 à Camblanes.

2- Principaux ouvrages de Daumas¹:

*DAUMAS. M, *Le Sahara algérien études géographiques et historiques sur la région au sud des établissements français en Algérie*, Langlois et Leclercq, Paris, 1845

*DAUMAS. M, *La Grande Kabylie*, Hachette, Paris, 1847

*DAUMAS. M et FABAR. M, *La Grande Kabylie. Études historiques*, L. HACHETTE et Cie. Librairie de l'Université Royale de France, 1847.

*DAUMAS. M, *Le Grand désert ou itinéraire d'une caravane du Sahara au pays des nègres*. Chaix et Cie, Paris, 1848.

*DAUMAS. M, *Mœurs et coutumes de l'Algérie. Tell - Kabylie – Sahara*, Librairie de L. HACHETTE et Cie, Paris, 1853.

*DAUMAS. M, *LA KABYLIE*, éd Librairies de L. HACHETTE ET Cie, Paris, 1857

1Ibid. P 197

*DAUMAS. M, *Principes généraux du cavalier arabe*.- Paris : Librairie de L. Hachette et Cie, 1861.

*DAUMAS. M, *Les chevaux du Sahara et les mœurs du désert*, Lévy, - Paris 1858

*DAUMAS. M, *La Vie arabe et la société musulmane*, Paris, Lévy, 1869.

3- **La Problématique de Daumas:** Dans ces écrits sur la Kabylie, Daumas tenta de répondre à un certain nombre d'interrogations, qu'il jugea d'actualité à cette période de l'histoire d'Algérie. Il s'agissait du moment où l'armée française s'appêtait à mener, une opération militaire contre quelques tribus kabyles révoltées, voire un envahissement de toute la région, et «*la conquête de ce vaste pàté de montagnes sur lesquelles nul, jusqu'à ce jour, pas même les Romains, n'a pu asseoir sa domination*¹» Mentionna-t-il.

Voici les Questions par lesquelles il entama son livre intitulé «*LA KABYLIE*»². *Qu'est-ce que la Kabylie ? Qu'est-ce que cette contrée dont le nom a si souvent retenti dans la presse, comme autrefois dans nos discussions publiques ? Qu'est-ce que cette région insoumise au milieu d'un pays qui, des frontières du Maroc à celles de Tunis, reconnaît notre pouvoir ? Qu'est-elle au point de vue de la topographie, des habitants, de leurs mœurs, de leur organisation sociale et politique ?*

Une lecture de ses œuvres révélera que l'objectif de Daumas, de «*Peindre l'état de la société kabyle, suivre ses phases historiques depuis l'arrivée des Français en Algérie jusqu'aux jours où nous sommes*»³, ne se limitait pas au but relatif à l'enrichissement de la connaissance scientifique sur l'histoire de la Kabylie, ses habitants et leurs coutumes et traditions. Mais, il le dépassait à d'autres aspects liés à des fins d'ordre militaire, commercial et colonial. En effet, lorsqu'il présenta les traits des Kabyles de certaines régions, il estimait qu'il est utile de les décrire avec beaucoup de détails pour les utiliser plus tard à des fins de guerre. Il disait «*Nous nous efforcerons de donner ici, sur les Zouaouas, tous les renseignements propres à en faciliter au besoin l'attaque*»⁴. Par la connaissance des mœurs, traditions et coutumes, Daumas espéra trouver un marché intéressant aux produits et objets français. La Kabylie est «*Un*

1- M.DAUMAS, La Kabylie, Librairie de L. HACHETTE et Cie, Paris, 1857 .P 5

2- Ibid. P 5

3- M.DAUMAS, Mœurs et coutumes de l'Algérie. Tell - Kabylie – Sahara, Librairie de L. HACHETTE et Cie, Paris, 1853 .P 225

4- Ibid. P 226

*pays où notre industrie et notre commerce doivent trouver un nouvel élément à leur activité»*¹. Estima-il.

4- **L’approche de l’auteur:** Lors de sa description des différents aspects de la vie de la Kabylie, Daumas postula, tout d’abord, que l’Algérie est habitée par deux peuples distincts, le Kabyle et l’Arabe. A partir de ce constat, il adopta une démarche reposant sur une comparaison triangulaire. D’une part, il opposa le Kabyle à l’Arabe et d’autre part, il le compara au conquérant. Il attribua au kabyle une série de traits positifs et valorisants et un ensemble de caractéristiques négatives à l’Arabe. Cependant, il tenta de prouver que la provenance des attributs du Kabyle remonte à ses origines européennes et chrétiennes. Le Kabyle devient dès lors un «*bon sauvage*».

5- **La Présentation de la région de Kabylie:** Il entama sa description de l’Algérie, par la correction de l’idée que les français se font de la géographie de ce pays. En précisant que «*Ces régions de montagnes embrassent à peu près la moitié du territoire algérien; elles sont presque toutes habitées par des Kabyles, race ou agglomération de races entièrement distincte des Arabes*»². Mais son attention est portée sur la Kabylie de Djurjura qu’il nomme lui-même «*la Grande Kabylie*». L’intérêt exprimé quant à l’étude de cette région d’Algérie est justifié par diverses causes: «*son étendue, sa richesse, sa population; son voisinage d’Alger, source de quelques relations commerciales; sa vieille renommée d’indépendance et celle d’inaccessibilité faite aux grandes montagnes qui la couvrent; enfin, depuis ces dernières années, Un très grand partage d’avis sur la politique à suivre envers elle*»³ écrit-il. En outre, distinguer cette région de l’ensemble de l’Algérie, en se basant sur le langage, comme argument de parenté le plus certain, afin de lui procurer un avenir séparé qui concorde avec une origine dissemblable des autres régions, fut l’un des finalités escomptées. Il reconnaît que «*Les Kabyles dérivent donc d’un seul et même peuple autrefois compact, autrefois dominateur du pays entier; mais, plus tard, refoulé dans les montagnes, circonscrit par des conquérants qui s’approprièrent les plaines*»⁴.

Lorsqu’il constata la perte de l’alphabet berbère, et déclara de n’avoir trouvé aucun livre ou manuscrit écrit dans cette langue, il réfuta l’argument que beaucoup de tolbas» kabyles avançaient, à savoir la disparition de toutes les traces de leur écriture lors de la prise de Bougie, par les Espagnols, en 1510. Implicitement il blanchit les espagnols, qui

1- M.DAUMAS, La Kabylie, op. cit P6

2- M.DAUMAS, Mœurs et coutumes de l’Algérie. Tell - Kabylie – Sahara, op. cit .P 148

3- Ibid. p149

4- Ibid. p152

appartiennent à la même civilisation européenne que lui, d’avoir commis un acte aussi barbare. Comme celui de détruire les livres.

6- L’Étymologie du mot Kabyle: Quant à l’étymologie du mot Kabyle, Daumas rejeta l’origine phénicienne que, les érudits lui assignent, «*parce qu’il lui manque la consécration des écrivains de l’antiquité*»¹. Dit-il. En revanche, il constata que «*les montagnards de l’Afrique septentrionale ne commencent réellement à être appelés Kabyles qu’après l’invasion des Arabes*». De là, il pensait que ce serait donc dans la langue arabe, qu’il maîtrisait parfaitement, qu’il faudrait chercher, de préférence, l’origine de ce nom. Dès lors, on ne peut plus guère hésiter qu’entre les racines suivantes, dit-il:

Kuebila: tribu. Qui, s’expliquerait par l’organisation même des Kabyles en tribus fédérées

Kabel: il a accepté. Qui s’expliquerait par leur conversion à l’Islam.

Kobel: devant. En appelant les Kabyles ses devanciers, l’Arabe aurait seulement constaté un fait en harmonie avec toutes les traditions, et conforme d’ailleurs au génie de l’histoire qui nous montre toujours les autochtones, puis les races vaincues, refoulées tour à tour dans les montagnes par suite des conquêtes successives de la plaine².

7-Aperçu historique de la Kabylie: Quand il donnait un aperçu historique des invasions -romaine et vandale- subies par la Kabylie, il n’évoqua que l’existence des ruines romaines sur les côtes de la grande Kabylie et à l’intérieur de pays notamment à Bougie, comme preuve d’une conquête civilisée qui a construit plusieurs villes dans cette région. S’agissant d’invasion vandale, Daumas omit les massacres et les destructions massives commis par leur conquête et signala uniquement qu’«*au Ve siècle, l’invasion vandale s’abattit sur Bougie. Genséric en fit, jusqu’à la prise de Carthage, la capitale de son empire naissant*»³. Il soutenait que l’ère vandale est une période historique prospère pour cette région de la Kabylie. Et le déclin de Bougie n’est venu que postérieurement car, il ajouta «*Puis, on recommence à perdre de vue cette ville dans les ténèbres historiques de la grande barbarie, dans le chaos de cette époque où toutes les croyances viennent se heurter confusément*»⁴.

Quant à l’avènement de l’islam, Daumas le qualifia «*d’immense invasion arabe, ... Elle balaye toutes les plaines..., et déborde jusqu’aux montagnes*». Concernant Bougie, elle est prise d’assaut en 708, et ses

1- Ibid. p150

2- Ibid. p151

3- Ibid. p158

4- Ibid. p158

habitants sont massacrés ou convertis. Puis *«elle traverse des phases peu connues et peu intéressantes jusqu’au milieu du XIVe siècle, où elle devient ainsi la capitale d’un petit royaume indépendant. C’est son ère de prospérité»*¹ Dit-il.

Lorsque Daumas parlait de l’invasion de Bougie par les Espagnols en 1510, il utilisait le mot *«expédition»* pour décrire cette opération militaire, sans manquer l’occasion pour exalter la force et la qualité de l’armée conquérante, en la décrivant comme suit: *«une flotte espagnole de quatorze gros bâtiments..., avec cinq mille combattants d’élite et une artillerie formidable. De plus, cette expédition était conduite par le fameux Pierre de Navarre»*².

Parlant de l’arrivée des turcs en Algérie pour la rescousse des pouvoirs en places menacé par les Espagnols, Daumas présenta cette scène comme la lutte religieuse de l’Orient contre l’Occident, dans le bassin de la Méditerranée, et qualifia par conséquent, les nouveaux acteurs qui sont les Turcs de *«demi-sauvages»*³ qui, ont fait perdre à Bougie sa splendeur par l’exercice de leur pouvoir despotique. Il conclut qu’en effet, même les Turcs n’ont pas pu conquérir cette contrée, *«En somme, les Turcs n’exercèrent jamais d’autorité durable, ne prélevèrent d’impôts proprement dits que sur quelques fractions kabyles des petites inférieures, obligées de cultiver en plaine»*⁴, écrit-il.

A la fin de son esquisse des événements historiques de la Kabylie, il reconnaît qu’aucune occupation de cette région n’a été complète, d’où la fierté de ce peuple de son indépendance est née. *«qu’elle aura suffi pour prouver que ses fiers habitants possèdent, en effet, quelque droit à se vanter, comme ils le font, de leur indépendance immémoriale»*⁵. Estimait-il.

8-La vie économique de la Kabylie⁶: Daumas, dans ses écrits sur la Kabylie, consacra un espace considérable à la vie économique des kabyles, en les qualifiant de peuple pastoral, agriculteur et industriel. Il affirma qu’en dépit de ses conditions de vie difficiles, *«Le Kabyle... travaille énormément et en toute saison; la paresse est une*

1- Ibid. p158

2- Ibid. p159

3- Ibid. p160

4- Ibid. p163

5- Ibid. p164

6- Z. AHOUARI, «La vie économique en Kabylie d’après les écrits français du 19ème siècle », In S. OUTMANI,

La Kabylie présentée par des auteurs français du 19ème siècle. Étude analytique, OPU, Alger, 2011, PP 61-74

honte à ses yeux»¹. Évidemment, Ce n'est point pour faire du Kabyle un homme habile, intelligent, maîtrisant les procédés les plus efficaces, possédant les outils de travail les plus appropriés et réalisant les meilleures performances que Daumas lui attribue ces compléments mais uniquement dans le but de dénigrer l'Arabe, qu'il considère comme un homme paresseux, qui déteste le travail et qui «*n'a point d'industrie, proprement dite*»². D'ailleurs, il expliqua lui-même que «*Le Kabyle, ... est industriel par essence, le pays qu'il habite lui fait une loi du travail*»³, Donc le kabyle ne faisait que répondre aux contraintes naturelles de son environnement.

Dans les écrits de Daumas consacrés à la description des activités économiques auxquelles s'adonnent les Kabyles, il afficha un mépris incontestable à leur encontre. D'une part, par l'énumération des arbres, fruits et légumes qu'ils plantent, les outils qu'ils confectionnent et les objets qu'ils fabriquent qui ne sont à vrai dire que des produits d'une valeur ordinaire à cette époque. Et d'autre part par les expressions utilisées et l'étonnement qu'il utilise lors de l'écriture. Comme dans «*Voyons-nous ces montagnards bâtir des maisons, faire de la menuiserie, forger des armes etc*»⁴. Il ne manqua pas, non plus, de qualifier les manières de faire des Kabyles de grossières, dans la construction des maisons quand il écrit, par exemple, «*Sa maison est construite en pierres sèches ou en briques non cuites, qu'il superpose d'une façon assez grossière*»⁵, ou dans la description des procédures suivies pour la récolte des moissons, «*Le blé, battu de la façon la plus barbare, ...et vanné grossièrement avec un bout de planche*»⁶ Écrit-il. Mais concernant la fabrication de la fausse monnaie, que les kabyles utilisaient comme arme de lute et de résistance contre les politiques d'appauvrissement imposées par les envahisseurs français et leur prédécesseurs turcs, Daumas qualifia cette industrie d'habile, néanmoins coupable et hors la loi. Cela est explicable par le fait que l'auteur ignore que la Kabylie n'a jamais reconnu ni le pouvoir des turcs ni celui des français.

Son vœu de voir ces fabricants de fausse monnaie inculpés et punis le poussa à reprocher aux Kabyles l'absence de rigueur, et l'impunité à l'égard des criminels. Selon lui, c'est ce qui pourrait encourager les gens à commettre des délits et l'injustice à régner. «*Dans une société*

1- M. DAUMAS ET M. FABAR, La Grande Kabylie. Études historiques, L. HACHETTE et Cie. Librairie de l'Université Royale de France, 1847, PP 21-24

2- M.DAUMAS, Mœurs et coutumes de l'Algérie. Tell - Kabylie – Sahara, Librairie. Op, cit .P 171

3- M.DAUMAS, La Kabylie, op. cit. p45

4- M.DAUMAS, Mœurs et coutumes de l'Algérie. Tell - Kabylie – Sahara, Librairie. Op, cit p167

5- Ibid. p167

6- Ibid. p171

dépourvue de lois répressives, la notion du juste et de l'injuste se perd peu à peu, et le crime cesse d'être crime à force de demeurer impuni »¹. Dit-il.

9-La Kabylie et la religion: A propos des croyances religieuses des kabyles, Daumas postulait que les Kabyles n'étaient que faiblement islamisés sous le coup de l'épée et qu'un vieux fond chrétien était encore présent chez eux. Dès 1853, il écrivait : *«Contrairement aux résultats universels de la foi islamique, en Kabylie nous découvrons la sainte loi du travail obéie, la femme à peu près réhabilitée, de nombreux usages où respirent l'égalité, la fraternité, la commisération chrétiennes... plus on creuse dans ce vieux tronc, plus, sous l'écorce musulmane, on trouve de sève chrétienne. On reconnaît alors que le peuple Kabyle, en partie autochtone, en partie Germain d'origine, autrefois chrétien tout entier, ne s'est pas complètement transfiguré dans sa religion nouvelle. Sous le coup du cimeterre, il a accepté le Coran, mais il ne l'a point embrassé; il s'est revêtu du dogme ainsi que d'un burnous, mais il a gardé, par dessous, sa forme sociale antérieure, et ce n'est pas uniquement dans les tatouages de sa figure qu'il étale devant nous, à son insu, le symbole de la Croix»².*

Daumas continua d'une part, à chercher tout signe prouvant que les Kabyles sont chrétiens dans la pratique quotidienne de leurs traditions, quoiqu'ils ne se rendent même pas compte de quoi il s'agit. Il trouva que le tatouage de la femme kabyle *«présente une particularité bien remarquable: il affecte ordinairement la forme d'une croix. Les Kabyles perpétuent cet usage, sans pouvoir en faire connaître l'origine, qui semble dériver de l'ère chrétienne»³*. Il se demanda, également, d'où proviennent ces quelques qualités, qu'il a lui-même constaté chez ce peuple, si ce n'est de la religion chrétienne. Il écrit *«D'où viennent donc ici des tendances plus humaines, des vellétés charitables, des compassions subites? Ne sommes-nous pas en droit de les considérer avec attendrissement comme une lueur affaiblie de la grande clarté chrétienne, qui a jadis illuminé l'Afrique septentrionale!»⁴*. D'ailleurs il a tenté de suivre toutes les traces faisant allusion à l'origine européenne des Kabyles. Il présuma que *«Chez les Kabyles, le mélange de sang*

1- M.DAUMAS, *La Kabylie*, op. cit. p47

2- M.DAUMAS, *Mœurs et coutumes de l'Algérie. Tell - Kabylie – Sahara*, Librairie. Op, cit p 223-224

3- Ibid. p 186-187

4- Ibid. p221-222

germain, laissé par la conquête des Vandales, se trahit maintenant encore à des signes physiques»¹.

1-La question de la femme dans la société Kabyle: En dépit, de son constat de la considération, de la liberté et de l'influence dont jouissent les femmes Kabyles, qui *«peuvent même aspirer aux honneurs et au pouvoir dévolus à la sainteté»²*, Daumas utilisa le sujet de la femme, dans certaines circonstances, pour injurier les Kabyles dans leur amour propre, par ses écrits mensongers. Sachant que les Kabyles font de la femme une question d'honneur, c'est-à-dire que c'est la femme qui protège l'honneur de la famille et de la tribu par la protection de son honneur.

D'ailleurs les Kabyles imposèrent un régime strict aux femmes divorcée ou veuves. Daumas porta atteinte à ce principe, lorsqu'il écrit: *«La femme kabyle, abandonnée par son mari,...elle jouit d'une entière liberté de mœurs. La femme divorcée se trouve dans le même cas. Cette licence expliquerait la prétendue coutume que plusieurs historiens attribuent aux Kabyles, d'offrir leurs femmes ou leurs filles à des hôtes de distinction. L'existence, dans chaque tribu, d'un certain nombre de femmes libres, semble avoir préservé les Kabyles d'un genre de débauche contre nature»³*. En effet, parfois lorsqu'il prétendit que *«Les femmes kabyles ont une plus grande liberté que les femmes arabes»⁴*, ce n'est pas pour louer leur émancipation, mais pour leur attribuer une caractéristique méprisée et honnie par toutes les sociétés.

Il prétendit, aussi, que les Kabyles considèrent la femme comme une richesse, *«Le Kabyle est d'autant plus riche qu'il a plus de filles»⁵*, écrit-il, c'est une marchandise qu'ils vendent le jour de son mariage. *«On fixe la dot qui sera payée par le mari; car ce dernier achète littéralement sa femme»⁶* estima-il.

2-L'organisation politique de la Kabylie: *«Politiquement parlant, la Kabylie est une espèce de Suisse sauvage. Elle se compose de tribus indépendantes les unes des autres, du moins en droit, se gouvernant elles-mêmes comme des cantons, comme des états distincts, et dont la fédération n'a pas même de caractère permanent, ni de gouvernement central»⁷*, C'est par ces propos qu'il décrit l'organisation politique et

1- Ibid. p151

2- Ibid. p189

3- Ibid. p187

4- Ibid. p186

5- Ibid. p189

6- Ibid. p184

7- Ibid. p191

sociale de la Kabylie. L'absence d'un pouvoir centrale fait de chaque tribu une entité autonome et distincte des autres. L'intérêt commun reste le seul mobile pour la formation des fédérations. Selon lui, la Kabylie réunit toutes les caractéristiques d'un état fédéral, où l'autonomie de ses composantes est garantie. Le caractère de l'absence de tout lien permanent et de toute administration centrale est assuré. L'avis de tout Kabyle est respecté dans le choix de ses représentants qui *«repose sur le suffrage universel»*¹. Néanmoins Daumas ne manqua pas de réfuter l'attribution de caractère civilisé aux Kabyles, en employant encore une autre fois le nom de *«sauvage»* pour les désigner.

Daumas constata que l'absence d'une administration centrale et d'une force publique n'empêche guère le kabyle de s'acquitter de ses dettes envers sa communauté. Il remarqua, également, que le Kabyle contribue efficacement avec sa personne et sa bourse au maintien de la propriété publique.

Enfin, il reconnaît aux coutumes, aux mosquées et aux zaouïas leur rôle prépondérant dans le maintien de l'ordre, la régularisation de la vie publique et le règne de la justice dans une société non civilisée, à l'inverse de ce qui s'est passé avec la société à laquelle il appartient lui-même; *«heureusement cette société primitive se sauve par un phénomène inverse de celui qui caractérise les vieilles nations. Tandis que nos formes gouvernementales les plus savantes, les plus sages, sont faussées scandaleusement par l'atteinte de nos mauvaises mœurs, ici tout au contraire, des institutions religieuses, des coutumes inviolables, corrigent admirablement l'insuffisance du rouage politique»*², écrit-il.

Après tout ce qu'il a dit de l'organisation politique et sociale de la Kabylie, et le rôle de cette dernière dans le maintien de la solidarité entre les membres de cette société et dans le respect des droits de chacun, il expliqua l'adoption de cette forme de gouvernance par les traits caractérisant les Kabyles. Il écrit à ce sujet que *«Lorsqu'on examine le caractère dominant de la race kabyle, on ne tarde pas à reconnaître que ce caractère est l'amour de l'indépendance. Ce besoin de ne rien avoir à démêler avec son voisin se révèle par sa constitution en tribus séparées; il se révèle par la constitution même de la tribu. Le gouvernement kabyle est, en effet, le gouvernement républicain dans toute son énergie»*³.

Cependant il ne se gêne pas de préconiser l'établissement d'un nouvel ordre, en détruisant la forme d'organisation de la société héritée

1- Ibid. p195

2- Ibid. p206

3- M.DAUMAS, La Kabylie, op. cit. p14

des aïeux, depuis les temps les plus reculés et qui a résisté à toutes les invasions. Il proposa d’agir sur l’homme, porteur de ces principes. Il estima que *«c’est le caractère kabyle à assouplir, l’habitude du Joug à lui imposer, la fédération de ses tribus à rompre, une organisation complète à donner à un peuple impatient de tout ce qui ressemble au Joug»*¹. Là aussi Daumas ne dissimula pas son complexe de supériorité à l’encontre de la société Kabyle, en exprimant le vœu que le caractère du Kabyle change et qu’il soit modelé pour en faire un homme soumis et obéissant.

3-Les lois Kabyles: Au sujet du code, le «*Kanoun*» régissant la vie sociale et civique des Kabyles, Daumas n’hésita pas à afficher son éblouissement quant à sa préservation, sa transmission de génération en génération et au respect de la loi dans son application. *«Ici, nous allons constater une série de faits toute particulière aux Kabyles. Seuls parmi les nations musulmanes ils possèdent un code à eux, dont les prescriptions ne dérivent ni, du Koran, ni des commentaires sacrés, mais d’usages antérieurs qui se sont maintenus à travers les siècles, à travers même les changements de religion. C’est ce droit coutumier que les amines consultent en toute occasion. Les vieillards, les savants l’ont reçu traditionnellement ; ils en conservent le dépôt pour le transmettre intact à leurs enfants»*² écrit-il.

Après avoir décortiqué les lois du code Kabyle, l’absence de la peine capitale dans ce code attira son attention. Il réclama du peuple civilisé, qui est le sien, de reconnaître la vertu de cette loi. Cherchant encore une fois à démontrer que l’attachement aveugle des Kabyles à leurs coutumes ancestrales dépasse de loin leur attachement au droit islamique. Il écrit: *«On sait que le Koran prescrit d’une manière absolue la peine du talion: «Dent pour dent, œil pour œil», Cependant la djemââ kabyle ne prononce jamais une sentence de mort»*³. Malgré cela, et en dépit de l’inexistence de « l’exécuteur des hautes œuvres » dans la société Kabyle, Daumas ne l’épargna pas. Il la qualifia outrageusement de « *société barbare*»⁴.

4-L’ «Anaya» Particularité Kabyle: Une autre coutume si chère aux Kabyles, interpella Daumas et suscita sa curiosité pour comprendre son origine, son intérêt et ses conséquences sur la société est l’«*Anaya*» que tout Kabyle tient à ce qu’elle ne soit pas violée car *«non-seulement il y attache son point d’honneur individuel, mais ses parents, ses amis, son village, sa tribu tout entière en répondent aussi moralement. Tel homme ne trouverait pas un second pour l’aider à tirer vengeance d’une injure*

1- Ibid. p54

2- M.DAUMAS, Mœurs et coutumes de l’Algérie. Tell - Kabylie – Sahara, Librairie. Op, cit p196

3- Ibid. p198

4- Ibid. p198

personnelle, qui soulèvera tous ses compatriotes s'il est question de son anaya méconnu»¹. Mais, Daumas afficha sa surprise quant à l'existence de toutes ces valeurs humaines, inhérentes à l'exercice de cette coutume dans une société musulmane, preuve de son mépris à tout ce qui n'est pas occidental. Puis il chercha des explications au recours des Kabyles à l'adoption de telles valeurs, non pas dans la clémence, la générosité, la tolérance et la grandeur de ce peuple, mais dans l'organisation politique et sociale de la Kabylie. «Ces traits épars, et qu'il serait facile de multiplier, indiquent une assez large part faite aux sentiments de fraternité, de merci. Leur présence au milieu d'une société musulmane, si âpre d'ailleurs ne saurait être constatée sans éveiller quelque surprise. Chez un peuple très-morcelé, très-peu gouverné, fier, et toujours en armes, où doivent abonder par conséquent les dissensions intestines, il était nécessaire que les mœurs suppléassent à l'insuffisance des moyens de police, pour rendre à l'industrie et au commerce la sécurité du transit. L'anaya produit cet effet. Il assoupit en outre bien des vengeances, en favorisant l'évasion de ceux qui les ont suscitées. Enfin, il étend sur tous les Kabyles un immense réseau de bienfaits réciproques»². écrit-il.

Conclusion: En guise de conclusion, nous estimons que l'auteur qui avait des objectifs, militaires, idéologiques et politiques, autres que, scientifiques a décrit la société kabyle, dans le détail. Dans les aspects qu'il jugeait utile à la comprendre pour compléter la conquête et garantir la pérennité de la domination, il s'est efforcé d'asseoir une conception de la Kabylie favorable à cette fin. Il a présenté le Kabyle comme étant différent de L'Arabe dans ses origines, ses caractéristiques et sa culture, dans le but de «diviser pour régner». En dépit de toutes les qualités et valeurs humaines qu'il a observées et malgré toutes les formes d'organisation sociale qu'il a constatées chez le peuple Kabyle, il continue à le considérer comme inférieur et sauvage, dans le but de légitimer l'invasion française, qui selon lui va apporter le progrès et la civilisation à cette région.

1- Ibid. p219

2- Ibid. p221

La bibliographie

- 1) DAUMAS.M ET FABAR.M, La Grande Kabylie. Études historiques, L. HACHETTE et Cie. Librairie de l'Université Royale de France, 1847.
- 2) DAUMAS.M, Mœurs et coutumes de l'Algérie. Tell - Kabylie – Sahara, Librairie de L. HACHETTE et Cie, Paris, 1853.
- 3) DAUMAS. M, La Kabylie, Librairie de L. HACHETTE et Cie, Paris, 1857.
- 4) FAUCON NARCISSE, Le Livre d'or de l'Algérie. Histoire politique, militaire, administrative, événements et faits. Principaux biographie des hommes ayant marqué dans l'armée les sciences, les lettres, etc. de 1830 à 1889, CHALLAMEL ET Cie Éditeurs. Librairie Algérienne et coloniale, Paris, 1889.
- 5) Z. AHOUARI, « La vie économique en Kabylie d'après les écrits français du 19^{ème} siècle », In S. OUTMANI, La Kabylie présentée par des auteurs français du 19^{ème} siècle. Étude analytique, OPU, Alger, 2011